



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2014

- I RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- II OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT
- III ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- IV COMPTES À PAYER DE LA PÉRIODE
- V LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Mercredi, le 5 février 2014

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation par écrit et consentent de tenir une séance extraordinaire sur le champ.

II- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

La séance est ouverte et débute par un moment de recueillement.

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général.

- adopté à l'unanimité

IV- COMPTES À PAYER DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-12-13 au 05-02-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

2-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 20-12-13 au 05-02-14, et ce, pour un montant de 1 441 120,23 \$.

- adopté à l'unanimité

V- LEVÉE DE LA SÉANCE

3-02-14

Il est
Proposé par: M. Louis Quevillon
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt des indicateurs de gestion 2012
 - B) Avis de réclamation / Sanction administrative pécuniaire
 - C) Nomination d'un représentant de l'industrie de l'eau embouteillée / Comité de vigilance
 - D) Subvention 2014 à Tricentris, centre de tri
 - E) Renouvellement de l'adhésion à l'AOMGMR
 - F) Promotion et visibilité
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 20 février 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4-02-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général soit et est adopté en ajoutant, toutefois, les sujets suivants au point IX- Varia : « Renouvellement de l'entente de location du garage du LET », « Mandat en gestion du personnel et en relations de travail » et « Demande au ministère des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir copie des rapports de l'observateur et des médiateurs ».

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2014**

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2013.

5-02-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2013.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 février 2014.

6-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 février 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 06-02-14 au 20-02-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

7-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 06-02-14 au 20-02-14, et ce, pour un montant de 47 752,66 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt des indicateurs de gestion 2012

Il y a dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2012.

B) Avis de réclamation / Sanction administrative pécuniaire

CONSIDÉRANT l'avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire délivrée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) le 17 janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été transmis à RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.) et à Lidya Énergie Inc. concernant cette sanction administrative pécuniaire et qu'aucune d'elles n'a donné suite quant à la prise en charge de cette sanction;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes considère que Lidya Énergie Inc. est responsable du paiement de cette sanction administrative pécuniaire, vu le contenu de ses ententes avec la Régie concernant la captation de biogaz;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes considère également que son gestionnaire RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.) est aussi responsable du paiement de cette sanction administrative pécuniaire vu son obligation d'assumer le respect des obligations de la Régie aux termes du certificat d'autorisation détenu par la Régie dans le cadre du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà acquitté le paiement de cette sanction administrative pécuniaire soit la somme de 3 500 \$ imposée par le MDDEFP, compte tenu du délai accordé pour le paiement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la Régie est en droit de réclamer cette somme à son gestionnaire, RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.) et souhaite lui accorder, dans l'éventualité d'un paiement, une subrogation des droits de la Régie afin de lui permettre de réclamer la sanction administrative pécuniaire auprès de Lidya Énergie Inc.;

8-02-14

Il est

Proposé par : M. Carl Péloquin

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réclame de RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.) le remboursement de la somme de 3 500 \$ correspondant au montant imposé par la sanction administrative pécuniaire imposée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la Régie subroge son gestionnaire, RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.), jusqu'à concurrence de 3 500 \$, dans l'éventualité d'un paiement par cette dernière, dans tous les droits et recours dont la Régie dispose en rapport avec la responsabilité quant au paiement de cette sanction administrative pécuniaire vu les obligations relatives à la captation des biogaz de Lidya Énergie Inc. et son défaut.

QUE la présente résolution soit également transmise à Lidya Énergie Inc. afin de l'aviser que RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.) pourra lui réclamer une somme de 3 500 \$ à l'égard de la sanction administrative pécuniaire délivrée à la Régie par le MDDEFP.

- adopté à l'unanimité

C) Nomination d'un représentant de l'industrie de l'eau embouteillée /
Comité de vigilance

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Mario St-Laurent de Société Laurentide inc., qui siégeait depuis 2004 sur le comité de vigilance du LET de Lachute de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, à titre de représentant de l'industrie de l'eau embouteillée;

CONSIDÉRANT que la Régie désire combler ce poste au sein dudit comité de vigilance;

CONSIDÉRANT les lettres transmises à cet effet, le 13 janvier 2014, aux entreprises Société Laurentide inc. et les Eaux Naya inc.;

CONSIDÉRANT la réception, le 4 février 2014, de la candidature de monsieur Denis Bigand, directeur qualité et réglementaire, de la firme les Eaux Naya inc.;

CONSIDÉRANT que la Régie accepte la participation de monsieur Denis Bigand, directeur qualité et réglementaire, de la firme les Eaux Naya inc., à titre de représentant de l'industrie de l'eau embouteillée au sein du comité de vigilance du LET de Lachute;

9-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes procède à la nomination de monsieur Denis Bigand, directeur qualité et réglementaire, de la firme les Eaux Naya inc., à titre de représentant de l'industrie de l'eau embouteillée au sein du comité de vigilance du LET de Lachute.

QUE cette nomination soit en vigueur tant et aussi longtemps que la Régie n'aura pas émis un avis contraire.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes remercie et félicite monsieur Mario St-Laurent pour son implication auprès du comité de vigilance du LET de Lachute.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

D) Subvention 2014 à Tricentris, centre de tri

CONSIDÉRANT que des contributions de base sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer ce coût qui est déjà inclus aux prévisions budgétaires 2014;

CONSIDÉRANT les demandes datées du 27 janvier 2014, adressées par Tricentris aux municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 4 février 2014 adressée par Tricentris à la Régie;

10-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge des contributions financières de base à être versées à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2014, pour un montant de 20 163,92 \$ plus les taxes applicables, tel que stipulé dans la lettre de Tricentris datée du 4 février 2014 adressée à ladite Régie.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, RCI Environnement (Division de WM Québec).

- adopté à l'unanimité

E) Renouvellement de l'adhésion à l'AOMGMR

CONSIDÉRANT la facture reçue de l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) sollicitant le renouvellement de l'adhésion de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à ladite association pour l'année 2014;

11-02-14

Il est

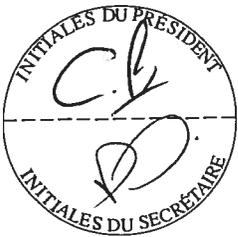
Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de renouveler son adhésion pour l'année 2014 à l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) au montant de 297,00 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

F) Promotion et visibilité

- Société d'horticulture d'Argenteuil

CONSIDÉRANT les lettres du 11 décembre 2013 et du 31 janvier 2014 de la Société d'horticulture d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses activités organisées par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part de ses procureurs à cet égard;

12-02-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à la Société d'horticulture d'Argenteuil, au montant de 300 \$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

- Fabrique Saint-André-Apôtre

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique Saint-André-Apôtre concernant la fourniture gratuitement par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de trois bacs bleus (360 litres) pour leur permettre de recycler de façon optimale.

13-02-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par: M. Serge Riendeau

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement trois bacs bleus (360 litres) à la Fabrique Saint-André-Apôtre afin de lui permettre de recycler de façon optimale.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Renouvellement de l'entente de location du garage du LET

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et Gestion Environnementale Nord-Sud (9070-1947 Québec Inc.) le 17 juillet 2009 concernant la location du garage situé à son lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7-06-13 de ladite Régie autorisant la cession de cette entente à RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.);

CONSIDÉRANT que cette entente a pris fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la demande de RCI Environnement (Division de WM Québec Inc.) de renouveler ladite entente, mais sur une base mensuelle seulement;

14-02-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de renouveler l'entente concernant la location du garage situé à son lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute en faveur de RCI Environnement (Division WM Québec inc.), et ce, renouvelable mensuellement, au même coût et aux mêmes conditions que prévus à l'entente initiale signée le 17 juillet 2009, avec une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2014, selon l'IPC (indice des prix à la consommation) de la région de Montréal de l'année précédente.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes puisse mettre fin à cette entente par le biais d'un avis écrit de 30 jours au préalable.

- adopté à l'unanimité

- Mandat en gestion du personnel et en relations de travail

CONSIDÉRANT l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines reçue de M. Raynald Mercille le 7 février 2014;

CONSIDÉRANT que l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT que le rapport entre un conseiller juridique ou un consultant et un conseil d'administration sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »;

CONSIDÉRANT qu'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil d'administration ne se prête pas à des engagements contractuels rigides;

15-02-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accorde un mandat à M. Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et en relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de 12 000 \$, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une période indéterminée, le conseil pouvant mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois mois.

QUE le montant annuel de 12 000 \$ soit étalé sur six paiements, taxes et dépenses directes en sus, tel que décrit dans son offre de service du 7 février 2014.

- adopté à l'unanimité

- Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir copie des rapports de l'observateur et des médiateurs

CONSIDÉRANT que l'ex-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Laurent Lessard, informait la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes le 23 mars 2011, qu'un mandat avait été confié à un observateur pour faire rapport de l'évolution de la situation quant au déroulement des séances du Conseil de la Régie;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Ouellet, directeur de la Direction régionale des Laurentides du MAMROT, a été nommé à titre d'observateur, et que ce dernier a informé les membres du Conseil de la Régie que son rapport d'observateur avait alors été transmis à l'ex-ministre Laurent Lessard;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Régie estime qu'il serait à propos que le rapport de l'observateur lui soit rendu accessible;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-03-12 adoptée par le Conseil de la Régie à cet effet;

CONSIDÉRANT que le sous-ministre, monsieur Sylvain Boucher, du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), informait la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, le 4 mars 2013, qu'un mandat avait été confié à deux médiateurs, soit Me Denis Marsolais et Me Sylvie Piérard, afin d'examiner les avenues possibles pour trouver une solution durable aux problèmes de fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Régie estime qu'il serait également à propos que le rapport de ce deuxième mandat lui soit rendu accessible;

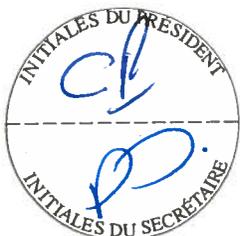
16-02-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes demande officiellement au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Sylvain Gaudreault, d'obtenir copie du rapport de l'observateur, monsieur Jean Ouellet, qui avait été nommé en mars 2011, ainsi que le rapport des médiateurs, Me Denis Marsolais et Me Sylvie Piérard, qui ont été nommés en mars 2013.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à madame la Première ministre Pauline Marois.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont de nouveau adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

17-02-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 mars 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
 - 2. Fiducie Desjardins / Rapport du fiduciaire 2013
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Mandat pour la tenue de la Journée Retour à la Terre 2014 et nomination des organismes
 - B) Achat d'un classeur anti-feu
 - C) Mandat pour services professionnels juridiques
 - D) Renouvellement entente de location / Club de Chasse à courre de Montréal
 - E) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 11 décembre 2013
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 20 mars 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général soit et est adopté.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2014

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2014.

2-03-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

2- Fiducie Desjardins / Rapport du fiduciaire 2013

- Il y a dépôt du rapport du fiduciaire pour l'année 2013.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-02-14 au 20-03-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

3-03-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 21-02-14 au 20-03-14, et ce, pour un montant de 93 954,70 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Mandat pour la tenue de la Journée Retour à la Terre 2014 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue à l'écoagenda de la Régie pour le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la Régie devra encore une fois se procurer du compost chez un fournisseur externe, vu l'incapacité de GSI Environnement de respecter la fourniture de compost prévue à l'entente conclue avec la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier un mandat afin de voir à la préparation et la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support financier;

4-03-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son directeur général, monsieur Pierre Gionet, afin d'engager et payer des dépenses liées à la tenue de la Journée Retour à la Terre 2014, soit, plus spécifiquement, l'achat et le transport de compost pour chacun des points de services, le paiement à RCI Environnement pour la gestion de cette activité, ainsi que d'autres frais connexes pouvant être nécessaires pour le bon déroulement de cette activité.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support financier de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute :	Friends of Laurentian Elementary School (Les Amis de l'école primaire Laurentian);
Brownsburg-Chatham :	Légion Royale Canadienne de Brownsburg- Chatham;
Saint-André-d'Argenteuil :	École Saint-André;
Saint-Placide :	Association des pompiers volontaires de St- Placide.

- adopté à l'unanimité

B) Achat d'un classeur anti-feu

CONSIDÉRANT le besoin de la Régie d'acquérir un classeur anti-feu supplémentaire pour ses archives à conservation permanente;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 26-04-13 préalablement adoptée par la Régie;

CONSIDÉRANT la nouvelle recherche de prix effectuée auprès de deux fournisseurs, soit Papeterie Le Mémo et Buro Plus, tous deux de Lachute;

5-03-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes abroge la résolution numéro 26-04-13 concernant l'achat d'un classeur anti-feu en remplaçant cet achat par un classeur anti-feu quatre tiroirs auprès de Buro Plus/ au prix de 3 200 \$, plus les taxes applicables.

- adopté à l'unanimité

C) Mandat pour services professionnels juridiques

CONSIDÉRANT le mandat de vérification en taxes à la consommation octroyé au cabinet Lanoue Taillefer Audet Inc.;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT la recommandation du cabinet Lanoue Taillefer Audet Inc. à l'effet d'analyser avec des aviseurs légaux la situation concernant les ententes contractuelles de la Régie;

CONSIDÉRANT que la révision de ces ententes permettrait de mieux faire refléter les réalités des ententes contractuelles, tout en s'assurant du respect de la réglementation municipale pertinente;

6-03-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate un avocat fiscaliste, à être nommé par le président de la Régie, afin de revoir les ententes contractuelles de ladite Régie avec traitement approprié des taxes à la consommation.

QUE la Régie mandate également le cabinet Lanoue Taillefer Audet Inc., pour une somme globale pour l'ensemble de leurs contrats ne dépassant pas la somme de 25 000 \$ taxes incluses, afin d'assurer le suivi de leurs observations.

- adopté à l'unanimité

D) Renouvellement entente de location / Club de Chasse à Courre de Montréal

CONSIDÉRANT QUE la Régie est propriétaire des immeubles situés au 6950 Chemin des Sources à Lachute ainsi qu'au 7420 Chemin des Sources à Lachute, lesquels comprennent des bâtiments, terrains et équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est également propriétaire du lot # 2 625 380 situé sur le Chemin des Sources à Lachute;

CONSIDÉRANT l'entente de location intervenue entre la Régie et le Club de Chasse à Courre de Montréal en octobre 2009 concernant la location des immeubles décrits précédemment;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que ladite entente était d'une durée de cinq ans et qu'elle prendra donc fin en octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Chasse à Courre de Montréal est locataire de terrains adjacents à ceux de la Régie et que le Club désire renouveler ladite entente de location afin d'agrandir son territoire de chasse à courre, de même que de profiter des bâtiments déjà en place appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est disposée à procéder au renouvellement de ladite entente concernant l'usage desdits bâtiments et desdits terrains;

7-03-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve le renouvellement de l'entente intervenue en 2009 avec le Club de Chasse à Courre de Montréal concernant l'usage par le Club du terrain et des bâtiments sis au 6950 Chemin des Sources (lot #2 625 384) et au 7420 Chemin des Sources, Lachute (lots #2 625 379 et 2 625 390) ainsi que du lot #2 625 380, selon les conditions et modalités déposées, comme si au long reproduites.

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, et le directeur général / secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Gionet, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient autorisés à signer telle entente.

- adopté à l'unanimité

E) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 11 décembre 2013

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 11 décembre 2013.

IX- VARIA

- Facturation des dépens à WM Québec Inc. / Dossier du droit de regard

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de la Justice en date du 24 février 2014 exigeant les frais de dépens au montant de 30 495,71 \$ dans les causes #500-17-054838-092, 500-17-057490-107, 500-09-020961-108 et 500-09-020966-107;

CONSIDÉRANT que la moitié de cette somme a été payée par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, l'autre moitié étant payée par Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS);



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT que la Régie considère que le gestionnaire du LET doit prendre fait et cause pour cette dernière dans toute poursuite ou réclamation qui peut survenir en rapport avec le contrat de gestion et doit également assumer toute condamnation en capital, intérêts et frais pouvant en découler;

CONSIDÉRANT le contrat de cession entre GENS et RCI Environnement en faveur de WM Québec Inc.;

8-03-14

Il est
Proposé par: M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réclame à WM Québec Inc. le remboursement intégral de la somme de 15 247,85 \$ concernant les frais de dépens exigés par le ministère de la Justice du Québec.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont de nouveau adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-03-14

Il est
Proposé par: M. André Jetté
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 avril 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 MARS 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
 - 2. Bilan RDD 2013
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt des états financiers 2013
 - B) Appel d'offres / Achat de bacs roulants
 - C) Renouvellement / Assurances générales
 - D) Contributions financières et matérielles
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 avril 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général soit et est adopté, en reportant toutefois à la prochaine séance le point « 2. Bilan RDD 2013 » de l'item VI- Rapport du directeur général.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 MARS 2014

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2014.

2-04-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-03-14 au 17-04-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

3-04-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 21-03-14 au 17-04-14, en ajoutant toutefois un chèque au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables à l'ordre de Me Raynald Mercille, portant ainsi le total des comptes à payer à un montant de 50 115,31 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt des états financiers 2013

Il y a dépôt des états financiers 2013 réalisés par les auditeurs externes de la Régie, Amyot Gélinas.

B) Appel d'offres / Achat de bacs roulants

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire acquérir des bacs bleus roulants 360 litres ainsi que des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT les besoins futurs en bacs roulants;

CONSIDÉRANT que l'achat requis représentera une dépense de plus de 25 000 \$;



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a adopté le 16 décembre 2010 une politique de gestion contractuelle qui prévoit des dispositions pour des achats de 25 000 \$ et plus;

4-04-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son directeur général afin de procéder à un appel d'offres sur invitation, conformément à sa nouvelle politique de gestion contractuelle, pour l'achat d'un nombre suffisant de bacs bleus et bruns pour les deux prochaines années.

- adopté à l'unanimité

C) Renouvellement / Assurances générales

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de renouveler ses assurances générales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2-05-12 acceptant la proposition du courtier « Lemieux, Ryan & associés » suite à un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour la période du 5 mai 2014 au 5 mai 2015;

5-04-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la proposition du courtier « Lemieux, Ryan & associés » pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 5 mai 2014 au 5 mai 2015, et ce, pour une prime de 38 974 \$ (taxes en sus).

QUE ladite Régie mandate son directeur général, monsieur Pierre Gionet, et/ou son président, monsieur Carl Péloquin, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement des assurances générales.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

D) Contributions financières et matérielles

- École polyvalente Lavigne et CPE La Puce à l'Oreille

CONSIDÉRANT la demande d'un enseignant de l'école polyvalente Lavigne de Lachute concernant la fourniture gratuitement par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de trois mini bacs bruns pour leur permettre d'optimiser leur programme de compostage mis en place en 2010.

CONSIDÉRANT également la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil concernant une contribution de 1 000 \$ pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à ces fins;

6-04-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE, pour la demande de l'enseignant de l'école polyvalente Lavigne de Lachute, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement trois mini bacs bruns leur permettant ainsi d'optimiser leur programme de compostage mis en place en 2010.

QUE, pour la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme de 200 \$ par poupon, et ce, pour un maximum de 1 000 \$.

QUE ce maximum soit également applicable dans le cadre de toute demande provenant de garderies opérant sur le territoire des quatre municipalités membres de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont de nouveau adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-04-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 mai 2014 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 AVRIL 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
 - 2. Bilan RDD 2013
 - 3. Journée Retour à la Terre
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Adjudication / Achat de bacs roulants
 - B) Renouvellement / Cautionnement au MDDELCC
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

Jeudi, le 15 mai 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-05-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général soit et est adopté, en ajoutant toutefois au point « IX- Varia » le sujet suivant : Mandat au directeur général pour demander un réexamen de la décision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques au sujet de la sanction administrative pécuniaire du 9 mai 2014.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 17 AVRIL 2014**

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2014.

2-05-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2014.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

2- Bilan RDD 2013

- Il y a dépôt du bilan RDD 2013.

3- Journée Retour à la Terre

- Il y a suivi et rappel quant à la Journée Retour à la Terre qui se déroulera le samedi 17 mai prochain dans les municipalités membres de la Régie, à l'exception de la Ville de Brownsburg-Chatham où il n'y aura pas d'activité cette année.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire

CONSIDÉRANT le dépôt du premier rapport budgétaire et ses annexes pour la période se terminant le 30 avril 2014;

3-05-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique du secrétaire-trésorier de ladite Régie, en date du 30 avril 2014, et en approuve et autorise la teneur.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-04-14 au 15-05-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

4-05-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 18-04-14 au 15-05-14, et ce, pour un montant de 1 330 515,85 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Adjudication / Achat de bacs roulants

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs bleus roulants 360 litres et ainsi que des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir également des mini bacs bruns pour faciliter le tri des matières compostables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 4-04-14 adoptée par la Régie mandatant son directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant l'achat de bacs roulants;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation #14-001 lancé le 2 mai 2014 aux fournisseurs suivants : Gestion USD Inc. (IPL) et Durabac / Équipements Omnibac (Schaefer);

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu une seule soumission pour la fourniture desdits bacs, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Bacs bleus	Bacs bruns aérés	Bacs bruns non aérés	Mini-bacs bruns
Gestion USD Inc.	106,06 \$	101,58 \$	86,52 \$	7,48 \$

CONSIDÉRANT QUE ladite Régie, après analyse de la soumission reçue, estime que la proposition de la compagnie «Gestion USD Inc.» correspond aux exigences de la Régie;

5-05-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie « Gestion USD Inc. », soumissionnaire conforme, pour l'achat de bacs bleus roulants 360 litres, de bacs bruns roulants 240 litres aérés et non aérés ainsi que de mini-bacs bruns, aux prix respectifs de 106,06 \$, 101,58 \$, 86,52 \$ et 7,48 \$ incluant transport, livraison, toutes les taxes applicables et l'impression à chaud du logo de la Régie et du numéro de bac ainsi que toute autre disposition prévue dans l'appel d'offres.

QUE mandat soit donné au président et/ou secrétaire-trésorier/directeur général de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'achat desdits bacs.

- adopté à l'unanimité

B) Renouvellement / Cautionnement au MDDELCC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 19 janvier 2006 du nouveau Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles par lequel les exploitants des lieux d'enfouissement sanitaire ont l'obligation de fournir une garantie financière au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se conformer aux exigences dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC désire recevoir ce cautionnement selon certaines modalités précises;

CONSIDÉRANT l'échéance du 19 juillet 2014 du cautionnement présentement en vigueur;

6-05-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit autorisée à émettre un cautionnement de garantie au montant de 1 M\$ pour une période d'un an, soit du 19 juillet 2014 au 19 juillet 2015, auprès du courtier Aon Parizeau Inc., au coût de 6 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités acceptables par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et/ou au directeur général / secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Gionet, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le coût de ce cautionnement soit facturé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), à titre d'exploitant du LET de Lachute.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Mandat au directeur général pour demander un réexamen de la décision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sujet de la sanction administrative pécuniaire du 9 mai 2014

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a fait parvenir, le 24 mars 2014, un avis de non-conformité à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), suite à une inspection réalisée le 17 mars 2014;

CONSIDÉRANT que, suite à cet avis de non-conformité, le MDDELCC a fait parvenir à la RIADM un avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire en date du 9 mai 2014;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire du lieu d'enfouissement technique de la RIADM, WM Québec Inc. (RCI Environnement), indique qu'à la date de l'inspection, aucune anomalie particulière aux opérations ou plainte n'ont été signalées;

CONSIDÉRANT que la RIADM considère que l'inspecteur autorisé du MDDELCC n'a pas pris les moyens nécessaires afin de confirmer que la RIADM était la seule responsable de cette émission d'odeurs et confirme lui-même qu'il n'en connaît pas l'origine;

7-05-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son directeur général, monsieur Pierre Gionet, afin de la représenter et afin de déposer une requête en réexamen de l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire transmise le 9 mai 2014 à ladite Régie par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont de nouveau adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

- Date de la prochaine séance

8-05-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire prévue au calendrier le jeudi 19 juin 2014 soit devancée au mercredi 18 juin 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

- adopté à l'unanimité

- Levée de la séance

9-05-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général

Carl Pélouquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MAI 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
 - 2. Déclarations des gaz à effet de serre 2013
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Fermeture du bureau administratif
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Mercredi, le 18 juin 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général soit et est adopté, en ajoutant toutefois au point « IX- Varia » les sujets suivants :

- Mandat de consultation juridique à M^e Alain Longval de la firme d'avocats Dunton Rainville pour l'analyse des contrats de services et de gestion ainsi que d'autres contrats connexes;
- Mandataires de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre du mandat d'enquête du BAPE sur le projet d'augmentation de puissance de la centrale au biogaz du lieu d'enfouissement technique de Lachute;
- Modification au contrat de M^e Raynald Mercille.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MAI 2014

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2014.

2-06-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

2- Déclarations des gaz à effet de serre 2013

- Il y a dépôt des déclarations des gaz à effet de serre soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à Environnement Canada pour l'année 2013.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-05-14 au 18-06-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

3-06-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 16-05-14 au 18-06-14, et ce, pour un montant de 118 994,04 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Fermeture du bureau administratif

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer le bureau administratif de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour une certaine période au cours de la saison estivale;

4-06-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE le bureau administratif de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit officiellement fermé du 21 juillet au 3 août 2014 inclusivement.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Mandat de consultation juridique à M^e Alain Longval de la firme d'avocats Dunton Rainville pour l'analyse des contrats de services et de gestion ainsi que d'autres contrats connexes

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire confier un mandat de services professionnels juridiques;

5-06-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accorde un mandat de consultation juridique à M^e Alain Longval de la firme Dunton Rainville pour l'analyse des contrats de services et de gestion ainsi que d'autres documents connexes.

- adopté à l'unanimité

- Mandataires de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre du mandat d'enquête du BAPE sur le projet d'augmentation de puissance de la centrale au biogaz du lieu d'enfouissement technique de Lachute

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a confié un mandat d'enquête ou de médiation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute par Lidya Énergie, S.E.C.;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, une étape de médiation soit proposée et, qu'à cet effet, une demande de désigner un représentant de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a été formulée par la coordonnatrice du BAPE;

6-06-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne son directeur général, monsieur Pierre Gionet et/ou monsieur Denis Richer, délégué substitut de la Ville de Lachute, afin de représenter ladite Régie auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de leur mandat d'enquête ou de médiation concernant le projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute par Lidya Énergie, S.E.C.

- adopté à l'unanimité

- Modification au contrat de M^e Raynald Mercille

CONSIDÉRANT l'importance pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de respecter les normes éthiques et déontologiques les plus élevées;

CONSIDÉRANT l'importance pour ladite Régie de respecter les normes comptables les plus élevées;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une bonne gouvernance pour ladite Régie;

CONSIDÉRANT le souci du Conseil de ladite Régie de protéger les fonds publics qu'elle doit gérer;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré avec un enquêteur.

7-06-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE :

- le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accorde de gré à gré un mandat d'enquête et de vérification diligente du respect des normes éthiques, déontologiques et comptables à Accuracy Canada.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

- M^e Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et en relations de travail, agisse comme personne-ressource et lien entre le Conseil de ladite Régie et Accuracy Canada;
- le Conseil demande au directeur général, monsieur Pierre Gionet, de collaborer entièrement au bon déroulement des travaux d'enquête et de vérification diligente en fournissant à Accuracy Canada et à M^e Raynald Mercille toutes les informations requises aux fins du mandat et en assurant la pleine collaboration de tous les employés de ladite Régie;
- Accuracy Canada et M^e Raynald Mercille fournissent au Conseil de ladite Régie des rapports d'étape au fur et à mesure de l'évolution du dossier d'enquête et de vérification diligente;
- les normes de confidentialité les plus strictes soient respectées par tous les intervenants dans le cadre de l'exécution du mandat d'enquête et de vérification diligente;
- tous les documents de ladite Régie (papier, électronique et autres) soient préservés contre toute destruction ou altération de toute nature à compter de l'adoption de la présente résolution jusqu'à la fin de l'enquête;
- les procédures soient mises en place à l'instant de la fin de la présente assemblée pour protéger tous les documents papiers ou électroniques.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-06-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 10 juillet 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

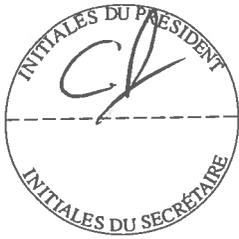
QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général



Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Entente avec Lidya Énergie
 - B) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 19 mars 2014
 - C) Contributions financières et matérielles
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 10 juillet 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute,
Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham,
monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-
Placide, madame Marie-Josée Fournier, conseillère
municipale de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et
monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur
général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que
présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 18 JUIN 2014**

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la
séance ordinaire tenue le 18 juin 2014.

2-07-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-06-14 au 10-07-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

3-07-14

Il est

Proposé par : Mme Marie-Josée Fournier

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 19-06-14 au 10-07-14, et ce, pour un montant de 102 409,14 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Entente avec Lidya Énergie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu qu'une entente soit convenue entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et Lidya Énergie, société en commandite, afin de préciser certaines modalités d'exploitation des biogaz;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été négocié entre les parties;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de conclure rapidement cette entente;

4-07-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'entente avec Lidya Énergie, société en commandite, telle que présentée.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise son président, monsieur Carl Péloquin, à signer ladite entente au nom de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

B) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 19 mars 2014

- Il y a dépôt des comptes rendus de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 19 mars 2014.

C) Contributions financières et matérielles

- Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Placide concernant la fourniture gratuitement par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de dix bacs bleus 360 litres pour leur nouveau parc Cyrille-Lalande;

5-07-14

Il est

Proposé par: Mme Marie-Josée Fournier

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement à la municipalité de Saint-Placide dix bacs bleus 360 litres pour leur nouveau parc Cyrille-Lalande.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

6-07-14

Il est

Proposé par: Mme Marie-Josée Fournier

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 septembre 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
 - 2. Activités connexes 2015
 - 3. Bilan / Journée Retour à la Terre 2014
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire
 - C) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Redistribution 2015
 - B) Tricentris, centre de tri / Application de la clause 1.4.2
 - C) Dépôt des indicateurs de gestion 2013
 - D) Dates des séances ordinaires 2015
 - E) Ratification des mandats à Borden Ladner Gervais et à Accuracy Canada
 - F) Ratification de la signature de la transaction et quittance par le président de la RIADM
 - G) Acceptation et signature d'une nouvelle politique de placement concernant la fiducie environnementale de gestion postfermeture
 - H) Acceptation du rapport concernant la réévaluation du fonds de postfermeture et autorisation de transmission au MDDELCC pour la détermination du taux applicable
 - I) Amendement à la résolution #12-12-10 pour une modification de certificat d'autorisation concernant l'utilisation de matériaux alternatifs
 - J) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 9 juillet 2014
 - K) Recommandations #VIG14-001 et #ODE14-001 des comités de vigilance et de suivi des odeurs
 - L) Recommandations #VIG14-002 et #ODE14-002 des comités de vigilance et de suivi des odeurs
 - M) Recommandations #VIG14-003 et #ODE14-003 des comités de vigilance et de suivi des odeurs
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 18 septembre 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide, madame Marie-Josée Fournier, conseillère municipale de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général en ajoutant, toutefois, au point « IX- Varia » les sujets suivants :

- Adoption des prévisions budgétaires 2015;
- Contributions financières et matérielles – Couches lavables – M. Pierre Cardinal et Mme Sylvie Gravel.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUILLET 2014

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2014.

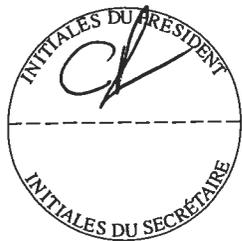
2-09-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau
Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2014.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

2- Activités connexes 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se positionne quant aux choix d'activités connexes devant être réalisées par son gestionnaire;

CONSIDÉRANT que le coût de ces activités connexes a été préalablement établi dans le document d'appel d'offres numéro 11-002;

3-09-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes avise la compagnie RCI Environnement (RCI) qu'elle retient pour l'année 2015 les activités suivantes :

- Collecte d'arbres de Noël 2014-2015;
- Journée Retour à la Terre;
- RDD;
- Site Internet;
- Écocalendrier 2015 et préparation de l'Écocalendrier 2016.

QUE la Régie, à l'égard de l'exécution de ces activités, accepte de défrayer les coûts prévus à l'appel d'offres numéro 11-002.

- adopté à l'unanimité

3- Bilan / Journée Retour à la Terre

- Il y a dépôt du bilan final de la Journée Retour à la Terre tenue le 17 mai 2014.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Dépôt et acceptation du rapport budgétaire

CONSIDÉRANT le dépôt d'un rapport budgétaire et ses annexes pour la période se terminant le 31 août 2014;

4-09-14

Il est

Proposé par: Mme Marie-Josée Fournier

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique du secrétaire-trésorier de ladite Régie, en date du 31 août 2014, et en approuve et autorise la teneur.

- adopté à l'unanimité

C) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 11-07-14 au 18-09-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

5-09-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 11-07-14 au 18-09-14, à l'exception du chèque numéro 1535 au montant de 6 728,33 \$, portant ainsi le montant total approuvé à 2 394 268,63 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Redistribution 2015

CONSIDÉRANT la demande des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de verser la redistribution prévue pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ladite Régie possède les liquidités nécessaires pour répondre à cette demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que ladite Régie est désireuse de répondre favorablement à la demande de ses municipalités membres;

6-09-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une redistribution pour l'année 2015.

QUE le versement de cette redistribution soit établi au montant de 2 000 000 \$, selon le tableau suivant :

Municipalité membre	Redistribution
Ville de Lachute (49,27 %)	985 400 \$
Ville Brownsburg-Chatham (29,63%)	592 600 \$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (11,53 %)	230 600 \$
Municipalité de Saint-Placide (8,49 %)	169 800 \$
TOTAL :	1 978 400 \$

QUE cette redistribution, selon le partage établi au tableau précédent, soit versée aux municipalités membres en un seul versement, soit au cours du mois de janvier 2015.

QUE le résiduel de pourcentage de part (1,08 %) soit conservé par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

B) Tricentris, centre de tri / Application de la clause 1.4.2

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel particulièrement difficile dans le domaine de la récupération des matières recyclables qui perdure depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT le courriel transmis par Tricentris le 4 septembre 2014 à l'ensemble de ses municipalités membres les informant de l'application de la clause 1.4.2 du contrat intervenu avec celles-ci, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, des sommes sont exigibles de la part de chacune des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la volonté de ladite Régie de prendre en charge ces contributions au nom de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la contribution en question est remboursable par RCI Environnement, division de WM Québec inc., en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

7-09-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les sommes à verser par ses municipalités membres à Tricentris, centre de tri, dans le cadre de l'application de l'article 1.4.2 pour l'année 2014, et ce, pour un montant totalisant 36 029,00 \$ taxes incluses.

QUE ladite Régie autorise le paiement dès à présent de cette somme à Tricentris, centre de tri.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, RCI Environnement, division de WM Québec inc.

- adopté à l'unanimité

C) Dépôt des indicateurs de gestion 2013

Il y a dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2013.

D) Dates des séances ordinaires 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2015;

8-09-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier
et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient établies pour l'année 2015 de la façon suivante : à 19 h, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'au mois de juillet où la séance se tiendra le 2^e jeudi du mois.

- adopté à l'unanimité

E) Ratification des mandats à Borden Ladner Gervais et à Accuracy Canada

CONSIDÉRANT que le président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a été obligé d'intervenir dans le cadre de son devoir de contrôle et de surveillance en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le caractère confidentiel du travail qui devait être fait par le cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

9-09-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie la décision de confier un mandat au cabinet Borden Ladner Gervais, en soutien des mandats d'enquête et de vérification diligente confiés à la firme Accuracy Canada, et ce, à compter du 23 mai 2014.

QUE la Régie ratifie le travail d'enquête effectué par Accuracy Canada à compter du 23 mai 2014, avant l'adoption formelle du mandat d'enquête.

- adopté à l'unanimité

F) Ratification de la signature de la transaction et quittance par le président de la RIADM

CONSIDÉRANT la requête de la Ville de Lachute envers la compagnie GSI Environnement Inc. afin de récupérer des taxes municipales non payées;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a été appelée en garantie par GSI Environnement Inc. dans ce litige et était, donc, mise en cause;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de régler ce litige hors Cour et qu'un document de transaction et de quittance a été soumis aux parties afin de conclure le tout;

CONSIDÉRANT que ce document de transaction et de quittance a dû être signé en date du 12 septembre 2014 par le président de la Régie et que cela n'entraînait aucun déboursé additionnel de la part de cette dernière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le geste posé par le président de la Régie quant à la signature du document de transaction et de quittance;

10-09-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve et ratifie la signature du président de la Régie, monsieur Carl Péloquin, pour la transaction et la quittance en date du 12 septembre 2014 dans le dossier de litige de la Ville de Lachute contre GSI Environnement Inc. devant la Cour du Québec (dossier numéro 700-22-030252-133).

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

G) Acceptation et signature d'une nouvelle politique de placement concernant la fiducie environnementale de gestion postfermeture

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit mettre en place une fiducie pour la gestion postfermeture du lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT que cette fiducie est présentement gérée par Fiducie Desjardins Inc. (Desjardins Entreprises);

CONSIDÉRANT que Fiducie Desjardins Inc. doit respecter certaines règles de placement dont la notion de placements « présumés sûrs » et, qu'à cet effet, la Régie dispose de plusieurs certificats de placements garantis (CPG);

CONSIDÉRANT que Fiducie Desjardins Inc. propose à la Régie une alternative de placement en collaboration avec Valeurs Mobilières Desjardins Inc. afin d'augmenter les rendements annuels sur ces placements;

11-09-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la proposition de Fiducie Desjardins Inc. concernant une nouvelle politique de placement, telle que décrite à la lettre de Desjardins Entreprises datée du 16 septembre 2014.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise son directeur général, monsieur Pierre Gionet, afin de signer la lettre d'acceptation de proposition datée du 16 septembre 2014.

- adopté à l'unanimité

H) Acceptation du rapport concernant la réévaluation du fonds de postfermeture et autorisation de transmission au MDDELCC pour la détermination du taux applicable

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se doit de présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une révision du fonds de postfermeture et de la tarification applicable pour le volume d'espace occupé au lieu d'enfouissement technique de la Régie (LET);

CONSIDÉRANT la proposition de rapport datée du 18 septembre 2014 soumise par le gestionnaire du LET afin que le MDDELCC puisse autoriser la Régie sur le taux qui sera à l'avenir applicable pour la gestion postfermeture du LET;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

12-09-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise son directeur général, monsieur Pierre Gionet, afin de déposer officiellement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le rapport concernant la réévaluation du fonds postfermeture, le tout afin d'établir la nouvelle contribution à être effectuée pour le fonds de gestion postfermeture.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise également son gestionnaire, RCI Environnement, division de WM Québec Inc., afin de négocier et conclure l'acceptation par le MDDELCC de cette nouvelle contribution.

- adopté à l'unanimité

- l) Amendement à la résolution #12-12-10 pour une modification de certificat d'autorisation concernant l'utilisation de matériaux alternatifs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-12-10 visant à modifier le certificat d'autorisation (CA) de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour la réception de matériaux alternatifs pour le recouvrement journalier;

CONSIDÉRANT les discussions entreprises à ce jour avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour cette modification de CA et l'ajout de nouveaux matériaux pouvant être utilisés au lieu d'enfouissement technique (LET) suite à une acceptation du MDDELCC;

13-09-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la résolution numéro 12-12-10 soit amendée afin de renouveler l'autorisation de dépôt d'une demande de modification de certificat d'autorisation pour l'utilisation de matériaux alternatifs de recouvrement journalier et permettre à RCI Environnement, division de WM Québec Inc. d'agir en ce sens.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise son gestionnaire, RCI Environnement, division de WM Québec Inc., afin de déposer une demande de modification de certificat d'autorisation concernant l'utilisation de matériaux alternatifs pour le recouvrement journalier.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

J) Compte rendu / Comités de vigilance et de suivi des odeurs du 9 juillet 2014

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 9 juillet 2014.

K) Recommandations #VIG14-001 et #ODE14-001 des comités de vigilance et de suivi des odeurs

CONSIDÉRANT la recommandation #VIG14-001 déposée par le comité de vigilance et de la recommandation #ODE14-001 déposée par le comité de suivi des odeurs de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, lesquelles concernent la production mensuelle d'un rapport d'échantillonnage de surface géo-référencé des émissions de méthane pour les mois de mai à novembre inclusivement;

CONSIDÉRANT que ces recommandations permettraient selon les deux comités d'agir promptement en apportant des corrections nécessaires pour colmater les fuites de méthane;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle exige trois prises d'échantillonnage annuellement;

CONSIDÉRANT que la Régie estime que d'autres actions seraient susceptibles de corriger à la source le captage de méthane;

14-09-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ne donne pas suite aux recommandations #VIG14-001 et #ODE14-001 de ses comités de vigilance et de suivi des odeurs.

- adopté à l'unanimité

L) Recommandations #VIG14-002 et #ODE14-002 des comités de vigilance et de suivi des odeurs

CONSIDÉRANT la recommandation #VIG14-002 déposée par le comité de vigilance et de la recommandation #ODE14-002 déposée par le comité de suivi des odeurs de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, lesquelles demandent à ladite Régie d'exiger de ses exploitants, RCI Environnement, division de WM Québec Inc., Lidya Énergie et GSI Environnement, de transmettre aux deux comités cités précédemment, un rapport mensuel des activités et opérations exécutées sur le site le mois précédent et ayant été susceptibles de générer toute nuisance sur le milieu;

CONSIDÉRANT que RCI Environnement, division de WM Québec Inc., et Lidya Énergie déposent déjà un bon nombre d'informations en ce sens;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

15-09-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte les recommandations #VIG14-002 et #ODE14-002 de ses comités de vigilance et de suivi des odeurs.

QUE ces recommandations soient transmises à chacun des gestionnaires pouvant être visé par la présente résolution.

- adopté à l'unanimité

M) Recommandations #VIG14-003 et #ODE14-003 des comités de vigilance et de suivi des odeurs

CONSIDÉRANT la recommandation #VIG14-003 déposée par le comité de vigilance et de la recommandation #ODE14-003 déposée par le comité de suivi des odeurs de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, lesquelles concernent l'évaluation par ladite Régie de faire installer un système de mesure et de suivi en continu des odeurs, d'en produire les rapports mensuellement et d'en confier les modalités de mise en œuvre et de suivi aux membres des comités et de transmettre, dès que possible, les résultats de cette évaluation aux membres des comités;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire du site n'est pas d'avis que l'installation d'un système de mesure et de suivi en continu des odeurs permette d'assurer un contrôle de celles-ci et que ces efforts et ces ressources seraient beaucoup mieux investis dans des mesures préventives, dont la mise en place de collecteurs de biogaz verticaux;

16-09-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. Marie-Josée Fournier
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ne donne pas suite aux recommandations #VIG14-003 et #ODE14-003 de ses comités de vigilance et de suivi des odeurs.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Adoption des prévisions budgétaires 2015

17-09-14

Il est

Proposé par: Mme Marie-Josée Fournier
appuyé par: M. Serge Riendeau
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les prévisions budgétaires 2015 de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par le secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :

	<u>Prévisions 2015</u>
REVENUS	
Quotes-parts	(1 539 200) \$
Facturation-fonds de fermeture	268 000 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	200 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	200 \$
Traitement des eaux de lixiviation	40 000 \$
Redevances	620 400 \$
Revenus de placement	244 800 \$
Autres revenus-administration	80 600 \$
Communications environnementales	60 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	4 600 \$
Location maisons	14 500 \$
Total des revenus	<hr/> (205 200) \$ <hr/>
CHARGES	
Salaires employés	122 000 \$
Salaires conseil	46 200 \$
CARRA	7 900 \$
Contributions de l'employeur	27 000 \$
Activités connexes- gestion intégrée	88 500 \$
Téléphone et communications	4 400 \$
Internet	2 900 \$
Frais de poste	900 \$
Publicité	3 800 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	1 500 \$
Enfouissement municipalités membres	477 900 \$
Postfermeture	268 000 \$
Assurances	49 300 \$
Services professionnels- autres	13 000 \$
Services professionnels- auditeurs	12 500 \$
Services professionnels - archives	8 500 \$
Services professionnels-conseiller RH	12 400 \$
Services professionnels- informatiques	1 000 \$
Services juridiques	100 000 \$
Entretien et réparations des bacs	24 000 \$
Gestion des bacs	24 000 \$
Coût des bacs verts	10 000 \$
Coût des bacs bleus	10 000 \$
Coût des bacs bruns	10 000 \$
Dons et commandites	2 000 \$
Entretien et réparation	70 800 \$
Fournitures de bureau	4 000 \$
Fournitures informatiques	3 300 \$
Repas	2 400 \$
Compost	3 400 \$
Traitement du lixiviat	190 000 \$
Endains GSI	4 500 \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	52 000 \$
Programme couches lavables	1 000 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Mauvaises créances	4 600 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	15 600 \$
Frais bancaires	500 \$
Total des charges	1 682 100 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(1 887 300) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	
Excédent (déficit) accumulé	- \$
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	2 000 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	- \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- \$
Total des affectations	2 000 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	112 700 \$

- adopté à l'unanimité

- Contributions financières et matérielles / Couches lavables – Monsieur Pierre Cardinal et Mme Sylvie Gravel

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 200 \$ déposée par monsieur Pierre Cardinal dans le cadre du programme offert depuis le 1^{er} janvier 2012 par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT les documents fournis par les demandeurs;

CONSIDÉRANT, toutefois, qu'un des critères du programme n'est pas rencontré par les demandeurs;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire tout de même donner une aide financière partielle puisque les demandeurs ont le souci de la protection de l'environnement et rencontrent néanmoins plusieurs critères du programme;

18-09-14

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par: M. Serge Riendeau

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une somme de 100 \$ à monsieur Pierre Cardinal à titre d'aide financière pour l'achat de couches lavables dans le cadre de son programme présentement en vigueur.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont de nouveau adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

19-09-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 octobre 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier/
Directeur général



Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 1. Rapport du directeur général / Contrats octroyés
 - 2. Collectes des feuilles d'automne
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Demande d'aide financière / Programme d'amélioration de la performance 2014
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 16 octobre 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et monsieur Pierre Gionet, secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier / directeur général en ajoutant, toutefois, au point « IX- Varia » les sujets suivants :

- Entente de règlement avec Lloyd's / Dossier Ville de Saint-Eustache;
- Avis de motion / Modification du Règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration;
- Contributions financières et matérielles / Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil (CSSSA).

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2014

- Le secrétaire-trésorier distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2014.

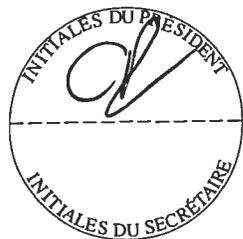
2-10-14

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Serge Riendeau

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Le directeur général fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1- Rapport du directeur général / Contrats octroyés

- Le directeur général fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.

2- Collectes de feuilles d'automne

- Le directeur général donne l'information concernant les collectes des feuilles d'automne qui débiteront le mardi 14 octobre à Brownsburg-Chatham, le vendredi 17 octobre à Lachute et Saint-Placide ainsi que le vendredi 24 octobre à Saint-André-d'Argenteuil.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-09-14 au 14-10-14, déposée par le secrétaire-trésorier;

3-10-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier pour la période du 19-09-14 au 14-10-14, et ce, pour un montant de 101 253,17 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Demande d'aide financière / Programme d'amélioration de la performance 2014

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un projet de campagne de sensibilisation par la firme Maya communication et marketing inc. intitulé « Recyclez intelligemment » visant à permettre aux citoyens de faire un tri à la source plus efficace et ainsi réduire le taux de rejets et minimiser les dommages aux équipements de Tricentris, centre de tri ;

CONSIDÉRANT la proposition faite à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes par la firme Maya concernant la participation de ses municipalités membres à ladite campagne de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT le soutien financier disponible auprès du centre de tri Tricentris pour assurer l'élaboration de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la date limite du 1er octobre 2014 pour déposer une demande auprès de Tricentris a été prolongée au 17 octobre 2014 pour la Régie afin de permettre à ses municipalités membres de participer à la campagne de sensibilisation élaborée par la firme Maya ;

CONSIDÉRANT que les projets élaborés antérieurement par la Régie dans le cadre du programme d'amélioration de la performance de la collecte sélective ont largement atteint leurs objectifs ;

CONSIDÉRANT que la Régie désire répéter l'expérience en 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire que les municipalités membres de la Régie adoptent des résolutions à leur séance du mois de novembre 2014 afin de ratifier le mandat à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour procéder à une demande d'aide financière auprès de Tricentris, centre de tri ;

4-10-14

Il est

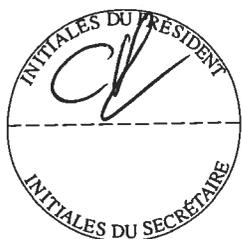
Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve, au nom de ses quatre municipalités membres, de participer à la campagne de sensibilisation élaborée par la firme Maya communication et marketing, ayant pour thème « Recyclez intelligemment » visant à permettre aux citoyens de faire un tri à la source plus efficace et ainsi réduire le taux de rejets et minimiser les dommages aux équipements de Tricentris, centre de tri .

QUE cette participation soit conditionnelle à l'obtention de l'aide financière provenant du centre de tri Tricentris dans le cadre de son Programme d'amélioration de la Performance pour l'année 2014.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et au directeur général / secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Gionet, afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document relatif audit projet d'amélioration de la performance.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Entente de règlement avec Lloyd's / Dossier Ville de Saint-Eustache

CONSIDÉRANT l'offre de règlement soumise à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes par les procureurs des souscripteurs du Lloyd's, compagnie d'assurances, au montant de 25 000,00 \$ concernant le dossier de réclamation déposée par ladite Régie contre les souscripteurs du Lloyd's au sujet du dossier de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Régie désire négocier à la hausse le montant dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le président de la Régie, afin de conclure et signer une entente supérieure à l'offre initiale des assureurs;

5-10-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président, monsieur Carl Péloquin, à négocier à la hausse et, le cas échéant, à signer au nom de la Régie toute entente de règlement supérieure à l'offre initiale qui pourra intervenir avec les souscripteurs du Lloyd's.

- adopté à l'unanimité

- Avis de motion / Règlement modifiant à nouveau le règlement numéro 10-013-05 portant sur le traitement des délégués et du président du conseil d'administration

Avis de motion est donné par monsieur Serge Riendeau que lors d'une prochaine séance de la Régie, un amendement sera porté au règlement 10-013-05.

- Contributions financières et matérielles / Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil (CSSSA)

CONSIDÉRANT la demande du CSSSA datée du 16 octobre 2014 concernant la fourniture par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de cinq bacs bleus 360 litres supplémentaires pour leur établissement situé à Lachute.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

6-10-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement au Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil (CSSSA) cinq bacs bleus 360 litres supplémentaire pour leur établissement situé à Lachute.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-10-14

Il est

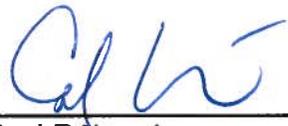
Proposé par: M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 novembre 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Gionet, OMA
Secrétaire-trésorier /
Directeur général



Carl Pélouquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2014

- I RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- II OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT
- III ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- IV RATIFICATION DE LA SUSPENSION AVEC TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- V RATIFICATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PLACEMENT DES EMPLOYÉS AVEC LA FIRME RANDSTAD INTERIM INC.
- VI AJOUT D'UN SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES
- VII LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Mercredi, le 12 novembre 2014

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Louis Quevillon, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham et monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide formant quorum de ladite Régie. ~~Mme Sylvie Summerside est également présente.~~

I- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation par écrit et consentent de tenir une séance extraordinaire sur le champ.

II- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-14

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

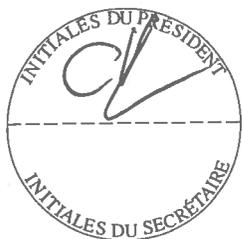
QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que présenté.

- adopté à l'unanimité

IV- RATIFICATION DE LA SUSPENSION AVEC TRAITEMENT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER / DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la suspension avec traitement du secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Pierre Gionet, effectuée le 29 octobre 2014 en vertu de l'article 71 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT la recommandation du président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Carl Péloquin, de maintenir cette suspension avec traitement afin de compléter une enquête diligente;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

2-11-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Louis Quevillon

et résolu

De ratifier et maintenir la suspension avec traitement, depuis le 29 octobre 2014, du secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Pierre Gionet, et ce, jusqu'à nouvel ordre aux fins de compléter l'enquête diligente.

- adopté à l'unanimité

**V- RATIFICATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE
PLACEMENT DES EMPLOYÉS AVEC LA FIRME RANDSTAD
INTERIM INC.**

CONSIDÉRANT la suspension du secrétaire-trésorier / directeur général de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Pierre Gionet, effectuée le 29 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un secrétaire-trésorier par interim afin de poursuivre les activités financières de ladite Régie;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Randstad Interim Inc. pour le placement d'une employée qui pourrait agir à titre de secrétaire-trésorière par interim durant l'absence de monsieur Pierre Gionet;

3-11-14

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

De ratifier la signature de l'entente de placement intervenue avec la firme Randstad Interim Inc. le 10 novembre 2014, par le président de la Régie Intermunicipalité Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Carl Péloquin, concernant le placement de madame Sylvie Summerside qui agira à titre de secrétaire-trésorière par interim au sein de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

QUE ce placement soit pour une courte période à durée indéterminée, à raison d'une journée par semaine, au tarif horaire de 34,32 \$ plus les taxes applicables.

- adopté à l'unanimité

VI- AJOUT D'UN SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général / secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Pierre Gionet, et ce, pour une période indéterminée;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un signataire des effets bancaires pendant cette absence;

4-11-14

Il est

Proposé par : M. Louis Quevillon

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par interim, comme signataire additionnelle des effets bancaires de ladite Régie.

QUE le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier / directeur général ou la secrétaire trésorière par interim soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président ou du vice-président et celle du secrétaire-trésorier / directeur général ou de la secrétaire-trésorière par interim.

- adopté à l'unanimité

VII- LEVÉE DE LA SÉANCE

5-11-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

~~Sylvie Summerside~~
~~Secrétaire trésorière par interim~~

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ÉLECTION DES OFFICIERS
- IV SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES
- V ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 OCTOBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2014
- VI PÉRIODE DE QUESTIONS
- VII CORRESPONDANCE
- VIII RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTERIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par interim / Contrats octroyés
- IX TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- X ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Ajustements salariaux pour l'année 2015
- XI VARIA
- XII PÉRIODE DE QUESTIONS
- XIII DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 20 novembre 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par interim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6-11-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par la secrétaire-trésorière par interim en ajoutant, toutefois, au point « IX- Varia » les sujets suivants :

- Mandat de vérification diligente et de préparation pour des litiges;
- Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté.

- adopté à l'unanimité

III- ÉLECTION DES OFFICIERS

7-11-14

Il est

Proposé par : M. Carl Péloquin

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE madame Sylvie Summerside, soit et est nommée présidente d'élection.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8-11-14

Il est
Proposé par : M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE monsieur Carl Péloquin, délégué de la Ville de Lachute, soit et est nommé président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

9-11-14

Il est
Proposé par : M. Carl Péloquin
Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE monsieur André Jetté, délégué de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, soit et est nommé vice-président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

IV- SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général / secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, monsieur Pierre Gionet, et ce, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un signataire des effets bancaires pendant cette absence;

10-11-14

Il est
Proposé par : M. Serge Riendeau
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par interim, comme signataire additionnelle des effets bancaires de ladite Régie.

QUE le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier / directeur général ou la secrétaire trésorière par interim soient autorisés à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président ou du vice-président et celle du secrétaire-trésorier / directeur général ou de la secrétaire-trésorière par interim.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

V- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 16 OCTOBRE 2014 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2014

- La secrétaire-trésorière par interim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2014.

11-11-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2014.

- adopté à l'unanimité

- La secrétaire-trésorière par interim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2014.

12-11-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2014.

- adopté à l'unanimité

VI- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

VII- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VIII- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTERIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par interim / Contrats octroyés

- La secrétaire-trésorière par interim fait rapport concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

IX- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 11-10-14 au 20-11-14, déposée par la secrétaire-trésorière par interim.

13-11-14

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par interim pour la période du 11-10-14 au 20-11-14, et ce, pour un montant de 105 883,79 \$.

- adopté à l'unanimité

X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Ajustements salariaux pour l'année 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements salariaux pour certains employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT que les ajustements salariaux de mesdames Nathalie Piret et Jocelyne Robert sont déjà prévus pour l'année 2015;

14-11-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'accorder des ajustements salariaux de 1,9 % d'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2015 à madame Céline Proulx et monsieur Guy Séguin.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

XI- VARIA

- Mandat de vérification diligente et de préparation pour des litiges

CONSIDÉRANT le mandat de vérification diligente accordé le 18 juin 2014 à Accuracy Canada et M. Raynald Mercille relatif au respect des normes éthiques, déontologiques, comptables et de bonne gouvernance à la RIADM pour assurer la bonne protection des fonds publics;

CONSIDÉRANT que l'enquête en cours a déjà permis de découvrir des manquements et infractions;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la RIADM de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête et d'accumuler des preuves qui seront nécessaires dans le cadre de recours judiciaires;

CONSIDÉRANT que les enquêteurs d'Accuracy Canada et M. Raynald Mercille agiront comme experts devant un tribunal.

15-11-14

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Serge Riendeau
et résolu

QUE le conseil d'administration de la RIADM élargisse le mandat d'enquête et de vérification diligente du respect des normes éthiques, déontologiques et comptables confié à Accuracy Canada et M. Raynald Mercille, pour que ce mandat inclut tout le travail préparatoire à des litiges;

QUE M. Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel agisse comme personne-ressource et lien entre le conseil d'administration de la RIADM et Accuracy Canada et procède à la vérification des comptes d'Accuracy Canada;

QUE M. Raynald Mercille soumette au conseil d'administration de la RIADM les recommandations appropriées pour le paiement des comptes après une vérification diligente et minutieuse;

QU'Accuracy Canada et M. Raynald Mercille continuent de fournir au conseil d'administration de la RIADM des rapports d'étape jusqu'à la fin de l'enquête;

QU'Accuracy Canada et M. Raynald Mercille fournissent au conseil d'administration de la RIADM les recommandations relatives aux démarches juridiques ou mesures disciplinaires appropriées;

QUE les normes de confidentialité de protection des renseignements personnels les plus strictes continuent d'être respectées par tous les intervenants dans le cadre de l'exécution du mandat élargi d'enquête et de vérification diligente et de préparation de la preuve en vue de recours divers devant les tribunaux.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

- Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue de la firme Accuracy Canada qui excède les sommes prévues au budget de l'année 2014;

16-11-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013, afin de procéder au paiement de la facturation reçue de la firme Accuracy Canada qui excède les sommes prévues au budget de l'année 2014.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les factures suivantes d'Accuracy Canada :

- Facture ACC-CA-14551R du 1^{er} octobre 2014;
- Facture ACC-CA-14567R du 27 octobre 2014.

- adopté à l'unanimité

XII- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XIII- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

17-11-14

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 décembre 2014 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par interim

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2014

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2014
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTERIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par interim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Récupération de sapins de Noël / Suivi
 - B) Distribution des écocalandriers 2015 / Suivi
 - C) Fermeture du bureau administratif - Congé des Fêtes / Suivi
 - D) Compte rendu - Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 17 septembre 2014 / Dépôt
 - E) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 18 décembre 2014

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marie-Josée Fournier, conseillère municipale de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Serge Riendeau, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, monsieur Richard Labonté, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide et madame Sylvie Summerside, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la secrétaire-trésorière par intérim.

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 20 NOVEMBRE 2014**

- La secrétaire-trésorière par intérim distribue à chacun copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2014.

2-12-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2014.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets et recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-11-14 au 18-12-14, déposée par la secrétaire-trésorière par intérim.

3-12-14

Il est

Proposé par : M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière par intérim pour la période du 21-11-14 au 18-12-14, et ce, pour un montant de 2 787 504,07 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Récupération de sapins de Noël / Suivi

- Il y a suivi quant à la collecte de sapins de Noël qui se déroulera du 3 au 31 janvier 2015.

B) Distribution des écalendriers 2015 / Suivi

- Il y a suivi et information quant à la distribution des écalendriers 2015 qui est en cours.

C) Fermeture du bureau administratif - Congé des Fêtes / Suivi

- Il y a suivi et information concernant la fermeture du bureau administratif pendant le congé des Fêtes, soit du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

D) Compte rendu - Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 17 septembre 2014 / Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 17 septembre 2014.

E) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue de la firme Accuracy Canada qui excède les sommes prévues au budget de l'année 2014;

4-12-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes réserve une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2013, afin de procéder au paiement de la facturation reçue de la firme Accuracy Canada qui excède les sommes prévues au budget de l'année 2014.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les factures suivantes d'Accuracy Canada :

- Facture ACC-CA-14616 du 19 novembre 2014;
- Facture ACC-CA-14617 du 15 décembre 2014.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Aucun point n'est apporté à Varia.

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune autre question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-12-14

Il est

Proposé par: M. Serge Riendeau

Appuyé par : Mme Marie-Josée Fournier
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 février 2015 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Sylvie Summerside
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Péloquin
Président